

Gestion financière 2

Révision 3

1. Comptabilisation du salaire mensuel du propriétaire CHF 3'800.- et de l'intérêt mensuel 5 % sur son apport (le capital s'élève à CHF 150'000.-)
2. On paie des fournisseurs par bull. de vers. CHF 7'290.- La facture n'avait pas été comptabilisée.
3. Décompte de la banque : intérêts créanciers CHF 132.-, intérêts débiteurs CHF 296.-
4. Nous achetons des marchandises pour CHF 7'300.- à un client qui nous devait CHF 9'450.- (facture déjà comptabilisée). La différence sera réglée plus tard.
5. (31.12) Une campagne de publicité qui doit s'étendre du 1er septembre au 30 mars a déjà été payée entièrement CHF 8'400.-
6. (01.09) Achat de marchandises à crédit : on reçoit une facture de *J. Hair SA* de CHF 4'900.-, 2 % à 10 jours, net à 30 jours.
7. Retraits du propriétaire au Postomat pour ses besoins personnels CHF 700.-
8. (06.09) Règlement par bulletin de versement rouge de la facture *J. Hair SA* du 1er ct.
9. A l'échéance, on paie par chèque bancaire une facture de réparation de véhicule qui n'avait pas été comptabilisée CHF 700.-
10. Après avoir déduit un escompte de 5 %, un client nous paie CHF 6'460.- par bulletin de versement (la facture n'avait pas été comptabilisée).
11. Le chef d'entreprise prélève pour son usage personnel des marchandises pour CHF 980.-, TVA 8 % incluse.
12. (31.12) L'intérêt hypothécaire 3 % est payable annuellement au 30 mars, à terme échu. Montant de l'hypothèque : CHF 320'000.-
13. (31.12) Un locataire a payé le 15 décembre CHF 2'400.- pour son loyer des mois de décembre, janvier et février.
14. (11.04) Réglons par ordre de paiement accompagné d'un BVR la facture pas encore comptabilisée de notre fournisseur *F. Ickass* montant brut à CHF 8'000.-. Comme convenu, nous déduisons 2 % d'escompte.
15. (31.12) Des charges diverses d'exploitation ont été payées CHF 705.- le 15 novembre et concernaient les mois de novembre, décembre et janvier.
16. (08.04) Note de crédit de CHF 250.- accordée au client *G. Flaubert* suite à une réclamation concernant des défauts constatés à la réception de marchandises vendues à crédit il y a trois semaines.
17. Nous versons en espèces CHF 3'000.- à Mme Julie en augmentation du prêt accordé. Le lendemain, elle paie par virement postal les intérêts dus pour 2014 CHF 400.-
18. Achat d'un véhicule pour CHF 5'200.- Règlement contre remise de marchandises (440 art.)
19. Paiement par la BGV des intérêts hypothécaires annuels CHF 6'300.- et remboursement partiel CHF 6'000.-
20. Paiement par virement postal de la facture de la papeterie *Moulin S.A.* pour des enveloppes, des cartouches d'imprimante et du papier à lettre CHF 285.- (la facture n'avait pas été comptabilisée).